

**L'Orchestre de Chambre
I Musici de Montréal
États financiers**
31 mai 2013

L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal

Table des matières

Exercice clos le 31 mai 2013

	<i>Page</i>
Responsabilité de la direction	
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers	
Bilan.....	1
État des résultats.....	2
État de l'évolution des actifs nets.....	3
État des flux de trésorerie.....	4
Notes complémentaires.....	5

Responsabilité de la direction

Aux membres de L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal:

La direction est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers ci-joints, et notamment des jugements et estimations comptables, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Cette responsabilité comprend le choix des principes et méthodes comptables appropriés et la prise de décisions concernant l'évaluation des opérations faisant appel à un jugement objectif.

Pour s'acquitter de ses responsabilités concernant l'intégrité et la présentation fidèle des états financiers, la direction conçoit et maintient les systèmes comptables nécessaires et les contrôles internes connexes pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, les actifs sont préservés et les documents financiers sont bien tenus de façon à fournir des informations fiables pour la préparation des états financiers.

Le comité de direction est composé principalement d'administrateurs qui ne sont pas membres de la direction et du personnel de l'organisation. Le comité de direction est responsable de surveiller la direction dans l'exercice de ses responsabilités en matière d'information financière, et d'approuver les informations financières contenues dans le rapport annuel. Le comité de direction s'acquitter de ces responsabilités en revoyant l'information financière préparée par la direction et en s'entretenant des aspects pertinents avec la direction et les auditeurs externes.

MNP sencrl, srl, cabinet indépendant de comptables agréés, est chargé par les membres du conseil d'administration d'auditer les états financiers et de leur faire rapport directement; le rapport d'audit est présenté ci-après. Les auditeurs externes ont un accès libre et complet au comité et à la direction qu'ils rencontrent périodiquement et séparément pour discuter des constatations de leur audit.

Le 16 septembre 2013



Directrice générale

Aux membres de
L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal:

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal, qui comprennent le bilan au 31 mai 2013, 31 mai 2012 et 1er juin 2011 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mai 2013 et le 31 mai 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire une partie de ses produits de dons et de souscriptions faits par le grand public pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme, et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons et des souscriptions reçus, du résultat net, de l'actif et des actifs nets.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception de l'effet d'éventuels redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier si les produits mentionnés au paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve » ont tous été comptabilisés, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal, au 31 mai 2013, 31 mai 2012 et 1er juin 2011 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mai 2013 et le 31 mai 2012, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Montréal, Québec

Le 16 septembre 2013

¹ CPA auditeur, CA no permit A106038

MNP SENCRL, SFI¹

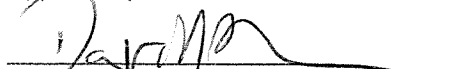
L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal

Bilan

Au 31 mai 2013

	2013	2012	1er juin 2011
Actif			
Actif à court terme			
Encaisse	46 153	71 224	6 677
Débiteurs	28 013	55 639	7 689
Frais payés d'avance	41 255	33 063	13 287
Stocks	3 077	4 869	6 732
Subvention à recevoir	15 682	-	-
Montant à recevoir au titre de la taxe sur les produits, services et ventes	39 679	30 635	4 921
	173 859	195 430	39 306
Immobilisations corporelles (Note 4)	5 590	1 581	4 424
Placements (Note 5)	20 043	17 473	18 335
	199 492	214 484	62 065
Passif			
Passif à court terme			
Emprunt bancaire (Note 6)	17 028	65 626	16 089
Créditeurs et charges à payer	156 496	127 071	48 473
Produits reportés (Note 7)	154 516	187 995	98 750
	328 040	380 692	163 312
Prêt	-	-	100 000
	328 040	380 692	263 312
Engagements (Note 9)			
Actifs nets			
Fonds de dotation	20 043	17 473	20 335
Non affectés	(154 181)	(185 262)	(226 006)
Investis en immobilisations corporelles	5 590	1 581	4 424
	(128 548)	(166 208)	(201 247)
	199 492	214 484	62 065

Approuvé par le Conseil,


Administrateur


Administrateur

L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal

État des résultats

Exercice clos le 31 mai 2013

	2013	2012
Produits		
Concerts	320,261	415,836
Évènement bénéfique	70,225	-
Subventions (Note 10)	707,844	756,764
Commandites	79,492	70,934
Dons et souscriptions	264,080	202,232
Autres	7,106	10,127
	1,449,008	1,455,893
Dépenses		
Cachets des musiciens et des artistes	812,595	722,339
Évènement bénéfique	19,382	-
Frais d'administration	123,162	134,586
Frais de mise en marché	77,859	76,771
Frais de production	110,012	95,593
Frais de tournées	54,325	169,933
Salaires et charges sociales, administration	182,765	182,994
Amortissement des immobilisations corporelles	1,194	4,423
Intérêts sur emprunt bancaire	215	362
Perte (gain) découlant de la variation de la juste valeur des placements	(2,570)	862
Honoraires	27,750	15,544
Provision pour créances douteuses	4,659	15,333
	1,411,348	1,418,740
Excédent des produits sur les charges	37,660	37,153

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal
État de l'évolution des actifs nets
Exercice clos le 31 mai 2013

	<i>Fonds de dotation</i>	<i>Investi en immobili- sations corporelles</i>	<i>Non affectés</i>	2013	<i>2012</i>
Solde au début de l'exercice	17,473	1,581	(185,262)	(166,208)	(201,247)
Excédent des produits sur les charges	2,570	(1,194)	36,284	37,660	37,153
Réévaluation des placements	-	-	-	-	(2,114)
Investi en immobilisations corporelle	-	5,203	(5,203)	-	-
Solde, à la fin de l'exercice	20,043	5,590	(154,181)	(128,548)	(166,208)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mai 2013

	2013	2012
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	37,660	37,153
Amortissement des immobilisations corporelles	1,194	4,423
Perte (gain) découlant de la variation de la juste valeur des placements	(2,570)	862
Constatation en dons du prêt à long terme	-	(100,000)
	36,284	(57,562)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	27,626	(47,950)
Stocks	1,792	1,863
Montant à recevoir au titre de la taxe sur les produits, services et ventes	(9,044)	(17,348)
Subvention à recevoir	(15,682)	-
Frais payés d'avance	(8,192)	(28,142)
Créditeurs et charges à payer	29,425	78,598
	62,209	(70,541)
Activités de financement		
Augmentation (diminution) des produits reportés	(33,479)	89,245
	(33,479)	89,245
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5,203)	(1,580)
Variation des placements	-	(2,114)
	(5,203)	(3,694)
Augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	23,527	15,010
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice	5,598	(9,412)
Trésorerie à la fin de l'exercice	29,125	5,598
La trésorerie se compose de :		
Encaisse	46,153	71,224
Emprunt bancaire	(17,028)	(65,626)
	29,125	5,598

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

1. Constitution et nature des activités

L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal ("L'organisme"), a été constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'organisme a pour but d'organiser, de produire et de donner des concerts ou des récitals.

2. Modification de méthodes comptables

Les présents états financiers sont les premiers états financiers de l'organisme dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les méthodes comptables précisées à la note 3 ont été appliquées dans le cadre de la préparation des états financiers pour l'exercice clos le 31 mai 2013, de l'information comparative pour l'exercice clos le 31 mai 2012 et du bilan d'ouverture selon les normes comptables canadiennes au 1er juin 2011 (la date de transition de l'organisme aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif).

La transition aux normes canadiennes pour les organismes sans but lucratif n'a eu aucune incidence sur le bilan, l'état des résultats ou l'état des flux de trésorerie antérieurement présentés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

3. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et à l'aide des principales méthodes comptables ci-après.

Estimations de la direction

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date du bilan et le montant des produits et des charges de la période considérée. Les montants réels pourraient différer de ces estimations. Les débiteurs sont présentés après l'évaluation de leur recouvrabilité et la constitution, si elle est jugée nécessaire, d'une provision pour créances douteuses appropriée. L'amortissement est fondé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles.

Constatation des produits

L'organisme utilise la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits au moment où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus provenant des droits d'entrée pour les concerts sont comptabilisés lorsque le billet d'entrée est vendu au client. Les revenus provenant des adhésions des membres sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, la prestation a eu lieu, le prix est déterminé ou déterminable et la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

Apports reçus sous forme de dons

Les dons reçus sous forme de fournitures et de services sont comptabilisés à leur juste valeur lorsqu'il s'agit de fournitures et de services que l'organisme se procure normalement contre paiement lorsqu'ils ne sont pas offerts à titre gracieux.

Apports sous forme de services

Dans le cadre de ses activités, l'organisme a recours aux services de bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer leur juste valeur, ces apports sous forme de services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements très liquides dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mai 2013

Stock

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est calculé au moyen de la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire à des périodes permettant d'amortir le coût des actifs sur leur durée de vie utile estimative.

	<i>Méthode</i>	<i>Taux et période</i>
Matériel informatique	linéaire	3 ans
Mobilier et équipement de bureau	solde dégressif	20 %

Instruments financiers

L'organisme comptabilise ses instruments financiers lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, y compris les actifs et les passifs financiers créés et émis dans le cadre d'une opération entre apparentés avec la direction. Les actifs et passifs financiers créés et émis dans le cadre de toute autre opération entre apparentés sont initialement évalués à leur valeur comptable ou à leur valeur d'échange conformément au chapitre 3840, « Opérations entre apparentés », du Manuel de l'ICCA.

Au moment de la comptabilisation initiale, l'organisme peut décider, de façon irrévocable, d'évaluer ultérieurement tout instrument financier à la juste valeur. L'organisme n'a pas pris de décision en ce sens au cours de l'exercice.

L'organisme évalue par la suite les placements en instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi que tous les instruments dérivés à la juste valeur, à l'exception des instruments de capitaux propres désignés dans une relation de couverture admissible ou de ceux qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif d'une autre entité et qui doivent être réglés par la livraison de ces instruments. La juste valeur est établie selon des cours publiés. Les placements en instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif et les instruments dérivés qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif d'une autre entité et qui doivent être réglés par la livraison de ces instruments sont évalués ultérieurement au coût après dépréciation. À l'exception des passifs financiers indexés à une évaluation du rendement de l'organisme ou à la valeur de ses capitaux propres et de ses instruments désignés à la juste valeur, tous les autres actifs et passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût après amortissement.

Les coûts de transaction et les commissions directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés en résultat net. À l'inverse, les coûts de transaction et les commissions sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement ou au coût.

4. Immobilisations corporelles

	<i>Coût</i>	<i>Amortissement cumulé</i>	<i>2013 Valeur comptable nette</i>	<i>2012 Valeur comptable nette</i>
Matériel informatique	3,784	894	2,890	1,581
Mobilier et équipement de bureau	3,000	300	2,700	-
	6,784	1,194	5,590	1,581

L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mai 2013

5. Placements

Les montants investis ont été reçus au cours de l'exercice 2008 dans le cadre du programme Placements Culture. L'Organisme a reçu une subvention de contrepartie équivalente à la totalité des dons reçus au titre du fonds de dotation. Conformément à la lettre d'entente signée avec le Conseil des arts et des lettres du Québec, la totalité des dons reçus par l'organisme a été déposée dans le fonds de dotation et la subvention de contrepartie a été répartie selon les normes d'affectation suivantes : 75 % ont été déposés dans le fonds de dotation et 25 % dans le fonds de réserve. Ces placements sont entièrement gérés par la Fondation du Grand Montréal.

Au 31 Mai 2013, ces placements ont connu un gain de valeur de 2 570 \$ en raison d'une augmentation de la valeur marchande.

Le placement a une durée de 10 ans, et il reste 5 ans à courir au 31 mai 2013.

6. Emprunt bancaire

L'organisme dispose d'une marge de crédit de 80 000 \$, non garantie, remboursable à vue et portant intérêt au taux de base majoré de 2%. Au 31 mai 2013, L'organisme avait prélevé une tranche de 17 028 \$. La marge de crédit est renouvelable annuellement.

7. Produits reportés

	2013	2012
Subventions perçues d'avances	104,583	98,750
Commandites perçues	40,000	50,084
Abonnements	9,583	37,987
Dons perçus d'avance	350	1,174
	154,516	187,995

L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mai 2013

8. Organisme contrôlé non consolidé

L'Orchestre contrôle la Fondation I Musici de Montréal du fait que presque tous les membres du conseil d'administration de la Fondation I Musici de Montréal sont membres du conseil d'administration de L'Orchestre de chambre I Musici de Montréal.

La Fondation I Musici de Montréal est un organisme sans but lucratif qui a pour but de promouvoir et de soutenir l'ensemble de l'œuvre de même que les activités régulières ou spéciales de l'Orchestre.

La Fondation n'a pas été consolidée dans les états financiers de l'Orchestre. Les états financiers condensés non consolidés de la Fondation au 31 mai 2013 et 2012 et pour les exercices terminés à ces dates se présentent comme suit :

	2013	2012
Bilan		
Total des actifs	649,077	626,936
Total des passifs	(88)	(88)
Total des actifs nets	648,989	626,848
État des résultats		
Total des produits	12,656	8,757
Total des charges	9,485	(38,481)
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) de l'exercice	22,141	(29,724)
État des flux de trésorerie		
Activité d'exploitation	3,382	(27,362)
Activité d'investissement	(374,109)	401,979
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie	(370,727)	374,617

9. Engagements

Les loyers annuels minimaux relatifs à des locaux loués en vertu de baux à long terme s'établissent comme suit :

2014	13,904
2015	15,352
2016	15,642
2017	15,642
2018	2,607
	63,147

L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mai 2013

10. Subventions

	2013	2012
Conseil des arts du Canada		
Subvention de fonctionnement	132,660	147,400
Projets	12,167	7,500
	144,827	154,900
Conseil des arts et des lettres du Québec		
Subvention de fonctionnement	395,000	395,000
Aide spéciale	30,000	30,000
Aide au développement	-	50,000
Subvention allouée aux tournées	30,000	49,000
	455,000	524,000
Conseil des arts de Montréal		
Subvention de fonctionnement	75,000	75,000
Subvention allouée aux tournées	31,365	-
	106,365	75,000
Ville de Montréal		
Aide financière aux OSBL locataires	1,652	2,864
	707,844	756,764

11. Instruments financiers

L'organisme, dans le cadre de ses activités, détient un certain nombre d'instruments financiers. La direction est d'avis que l'organisme n'est pas exposé à un risque important de taux d'intérêt, de change, de crédit, d'illiquidité ou à l'autre risque de prix en raison de ces instruments financiers, sauf indication contraire.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier puisse être affectée de manière défavorable par une variation des taux d'intérêt. La variation des taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les flux de trésorerie liés à certains actifs et passifs financiers, soit le risque de flux de trésorerie, et sur la juste valeur d'autres actifs et passifs financiers, soit le risque de prix.

l'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui a trait à l'emprunt bancaire portant intérêt au taux de base de majoré de 2%. En conséquence, l'exposition de l'organisme au risque de taux d'intérêt dépend du taux de base.

Risque de crédit

L'organisme ne traite qu'avec des institutions financières hautement cotées et évalue régulièrement le risque de crédit et la solvabilité des contreparties.

L'organisme est exposé au risque de crédit en ce qui a trait à ses débiteurs. Il effectue une révision continue pour tous les clients et constitue une provision pour créances douteuses lorsque des comptes sont jugés irrécouvrables.

12. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.